



INCENDIE : EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

Objectifs pédagogiques :

- Être capable de donner l'alerte
- Savoir intervenir sur un début d'incendie
- Savoir utiliser les moyens de première intervention
-

Références réglementaires :

Code du travail

- L 4154-4 à 6, Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche ;
- Article R.232-12-21 du Code du travail, La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail
- R 232-12-20, Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre en œuvre ce matériel. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alerte et mettre en œuvre le matériel de première intervention ;

APSAD Règle R6

- Chapitre 4 : L'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur ;
- Vidéos sur l'incendie et sa propagation ;
- Exercice pratique avec extincteurs sur feu réel ;
- Visite des locaux et repérage du matériel d'extinction et de secours.

Matériel :

- Différents types d'extincteurs ;
- Bac à feu au gaz écologique ;
- Livret de fin de stage.



Encadrement :

- La formation est dispensé par des formateurs rattachés à PREVISS et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces deux domaines (sapeur pompier) ;

Le plus de la formation :

- Sensibilisation des stagiaires au risque incendie, avoir les bons réflexes et agir de façon préventive au quotidien;
- Visite de l'entreprise avec le formateur et repérage du matériel d'extinction, d'évacuation et de secours ;
- Le programme varie et est adapté en fonction de l'établissement ;
- Support audiovisuel et vidéos.

Contenu du programme :

Le programme théorique :

- La réglementation en matière d'incendie Les causes de l'incendie
- La combustion Les classes de feu
- Les modes de propagation du feu Les moyens d'extinction
- Principes de fonctionnement des extincteurs L'attaque du feu
- Le Robinet d'Incendie Armé (RIA)
- Alerter
- La prévention au quotidien
- Les systèmes de sécurité incendie (SSI) et évacuation
- Applications (pratique)
- Évaluation et bilan

Le programme pratique :

- Démonstration du formateur sur le mode de fonctionnement des extincteurs ;
- Utilisation d'extincteurs par les stagiaires sur feu réel avec bac à feu au gaz écologique ;
- Utilisation des RIA (si possible) ;
- Visite du site

L'évaluation de la formation :

- Mise en situation et exercices pratiques
- QCM en fin de formation

La validation de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant participé aux exercices pratiques et théoriques ;



Durée de la formation : 3h00 à 3h30

Nombre de stagiaires : jusqu'à 12 personnes

Public : Personnel désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail et aux règles APSAD.

Pré-requis : Aucun

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Tarifs

300€ TTC la demi-journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 12 personnes

550€ TTC la journée en entreprise avec 2 groupes

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com.